

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2015**

Sur convocation du 8 septembre 2015, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 15 SEPTEMBRE 2015** à vingt heures quinze minutes, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BUISSON, Maire, assisté de Monsieur PEPIN, Monsieur HAY, Madame GAREL, Monsieur HALLOUIN, Madame DAMAS, Adjoints.

**Etaient également présent(e)s** : Madame JOLLY, Madame SURIN, Monsieur EMMANUEL, Madame PERRIO, Monsieur JOUBERT, Madame DESAEVER, Monsieur CHARRIER, Madame CORDERY, Monsieur SERRE, Mademoiselle CARTRON, Monsieur RECAMENTO, Madame HUARD, Monsieur LE VANNAIS, Madame DUCHEMIN, Monsieur DOLLEANS, Madame TOURAINÉ.

Madame PERRIO Agnès est élue Secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2015 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Hervé BUISSON : « Moi j'ai une petite remarque sur l'intervention de Pascal sur le ramassage des déchets, il s'agit des déchets verts et non des verres. »

### ***Décisions du Maire prises au titre de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :***

Le 14 août 2015 :

- J'ai signé un contrat de prêt avec l'Agence du Crédit Mutuel d'un montant de 300 000 € au taux de 1,40 % et pour une durée de 15 ans, pour financer en partie les travaux de l'Eglise.
- J'ai signé un contrat de prêt relais avec l'Agence du Crédit Mutuel d'un montant de 500 000 € pour financer les travaux d'aménagement du Clos de la Briqueterie dans l'attente de la vente des terrains.

### **1-FUSION DES DEUX COMMUNAUTES DE COMMUNES : PAYS COURVILLOIS ET PAYS DE COMBRAY**

Monsieur le Maire expose :

Par délibérations en date du 8 juin 2015 et du 15 juin 2015, les Conseils Communautaires des Communautés de Communes du Pays de Combray et du Pays Courvillois ont acté leur volonté de fusionner les deux Communautés de Communes.

L'arrêté délimitant le périmètre nous a été notifié par le Préfet le 17 août dernier. A celui-ci étaient joints : les projets de statuts, un rapport explicatif comprenant la composition du futur conseil communautaire ainsi qu'une étude d'impact budgétaire (voir annexes).

Conformément à l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du présent arrêté pour se prononcer sur :

- Le projet de fusion,
- Les statuts,
- La catégorie, et le siège de la future communauté,
- La composition du futur conseil communautaire.

Enfin, la fusion des deux communautés de commune entrainera la création d'une personne morale nouvelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce qui nécessite de délibérer sur une nouvelle répartition des sièges et sur le nombre de conseillers communautaires.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer.

Monsieur le Maire rappelle les arguments cités dans le rapport explicatif.

Monsieur HALLOUIN : « Au niveau du SIF, on a des certitudes sur le maintien des dotations ? »

Monsieur BUISSON : « Non pour 2016, on n'a pas de certitude. »

Monsieur EMMANUEL : « On peut tout de même penser que ça va perdurer pour favoriser ces rapprochements. »

Monsieur BUISSON : « Aujourd'hui, ce qui est acté c'est de reprendre l'ensemble des compétences des deux territoires. On a ensuite deux ans pour harmoniser ou pas. »

Par contre la Communauté de Communes du Pays Courvillois participait au voyage et aux fournitures scolaires (13 000 €) du collège et la Préfecture nous a informé que ça n'était pas légal. Cette participation sera donc supprimée pour l'an prochain.

Il y aura également des compétences sur lesquelles il faudra que l'on se positionne : comme la médiathèque, le syndicat d'initiative, le tourisme, et l'entretien de la voirie en agglomération. La communauté de Commune du Pays de Combray a cette compétence contrairement à la Communauté de Commune du Pays Courvillois qui se limite aux voiries hors agglomération. »

Monsieur EMMANUEL : « Moi, j'aurais souhaité qu'on informe la population par un support : un 4 pages ou autre support de communication pour rappeler l'historique ».

Madame GAREL : « Est-ce qu'on peut le faire paraître dans le Courville Infos ? »

Monsieur BUISSON : « Oui oui tout-à-fait ».

Mademoiselle CARTRON : « La communication de la Communauté de Communes du Pays Courvillois est déplorable. Nous, Elus, on ne sait pas ce qu'il s'y passe, c'est quand même dommage. On ne peut même pas répondre quand les Courvillois nous interrogent. »

Monsieur BUISSON : « Il a été décidé justement d'ouvrir aux Elus la possibilité d'intégrer les communications.»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Emet à l'unanimité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur le projet de fusion,
- Emet à l'unanimité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur les statuts,
- Emet, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur la catégorie et le siège de la future communauté
- Emet à l'unanimité de ses membres présents et représentés un avis favorable sur la future composition du conseil communautaire.

## **2 - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE FREE SUR LE CHATEAU D'EAU**

Monsieur le Maire expose :

La Commune a été sollicitée par l'opérateur Free Mobile qui souhaite installer une antenne mobile sur le Château d'Eau – route de Chuisnes et ainsi développer son réseau pour offrir une meilleure couverture à ses abonnés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le projet d'implantation d'une seconde antenne.

Monsieur BUISSON : « Pour ma part, ma position est la suivante : à l'époque ou Bouygues a installé son antenne, ça c'était bien passé, mais on n'avait pas d'habitations au pied ou à proximité immédiate du Château d'Eau. Je serais d'avis aujourd'hui, que l'on pour qu'on fasse une réunion publique avant le dépôt du permis.

Je vous propose 2 choix : être « contre » ce projet, ou « pour » à condition qu'il y ait une réunion publique en préalable dont nous tirerons les conclusions à l'issue de celle-ci».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix POUR, et 1 ABSTENTION, décide d'autoriser Free à déposer un dossier d'installation d'antenne sur le Château d'Eau à la condition réhibitoire qu'ils organisent une réunion publique au préalable, et que la majorité de la population y soit également favorable.

## **3 - CESSION DE SENTES COMMUNALES**

Monsieur le Maire expose :

Vu le projet de déclassement des sentes communales situées Rue Jean Mermoz et rue du Chemin vert en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation, établi par Monsieur le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2013 et 18 février 2014, approuvant le projet de déclassement de la voie communale,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 juillet 2015 au 27 juillet 2015 inclus, n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur, et son avis favorable,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le déclassement des sentes communales situées rue Jean Mermoz et rue du Chemin Vert,
- Le classement de ces parcelles dans le domaine privé de la Commune,
- L'aliénation de ces parcelles.

Et le cas échéant autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente de ces parcelles et à prendre toute décision et à signer tous les actes nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide :

- Le déclassement des voies communales situées rue Jean Mermoz et rue du Chemin Vert,
- Le classement de ces parcelles dans le domaine privé de la Commune,
- L'aliénation de ces parcelles.
- 

#### **4 - TRAVAUX DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEC PLAN DE FINANCEMENT ABOUTI**

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal en séance du 20 janvier dernier a délibéré pour autoriser le Maire à solliciter une subvention, entre autre, au Conseil Départemental pour les travaux de restauration de l'Eglise. Cette demande de subvention a en son temps été faite avec un plan de financement établi sur l'estimation du maître d'œuvre, les résultats de l'appel d'offres n'étant pas connus.

Or, les services du Conseil Départemental sollicitent aujourd'hui le Conseil Municipal à redéposer une demande subvention avec un plan de financement arrêté au vu des marchés attribués.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le plan de financement de la tranche ferme et autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tout acte afférent.

	SOCIETES	TRANCHE FERME Montant HT
LOT 1	LAGARDE	187 357,38 €
LOT 2	ASSELIN	44 356,85 €
LOT 3	BEQUET	34 980,25 €
LOT 4	CHEVALIER	45 639,18 €

LOT 5	AVELINE/GUINARD	1 806,00 €
LOT 6	VITRAUX D'ART FORFAIT	54 081,20 €
MISSION SPS	PEPIN	4 500,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE	CALVEL	79 341,12 €
MAITRISE D'ŒUVRE	ASSELIN	10 570,33 €
	<b>TOTAL HT</b>	462 632,31 €
<b>Subventions attendues</b>		
DRAC 40 % du montant HT		185 052,92 €
Conseil Départemental 50 % du reste à charge		125 000,00 €
Autofinancement de la Commune		152 579,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

## **5 - PARTICIPATION FINANCIERE AU FSL LOGEMENT**

Monsieur le Maire expose :

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) a pour vocation d'aider les ménages en difficultés et démunis, à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir.

La participation de la ville s'élèverait à 3 € par logement social soit  $3 \times 255 = 765$  €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés, décide de participer au F.S.L. Logement à hauteur de 3 € par logement social soit  $3 \text{ €} \times 255 = 765$  €.

## **6 - PARTICIPATION FINANCIERE AU FAJ**

Monsieur le Maire expose :

Le Fonds d'Aide aux Jeunes s'adresse aux jeunes âgées de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. En 2014, 402 jeunes Euréliens dont 5 Courvillois ont bénéficié du FAJ pour des aides à la mobilité, à la formation ou pour des aides alimentaires de première nécessité.

Le Conseil Départemental sollicite le soutien de la Commune de Courville au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés, décide de participer au FAJ à hauteur de 100 €, comme l'année précédente.

## **7 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE COURVILLOISE POUR LA SECTION FOOTBALL**

Monsieur le Maire expose :

La Commune s'était engagée, lors de la précédente mandature, à soutenir financièrement à hauteur de 4500 € la section Football de l'Amicale Courvilloise, pour le recrutement d'un éducateur sportif sur la base d'une participation à hauteur de 2/3 du reste à charge d'un emploi CAE-CUI (6 000 €). Cette subvention n'avait pas pour le moment jamais été versée car le poste n'était pas pourvu. Or cette subvention n'ayant pas été prévue lors de l'attribution des subventions, il y a lieu aujourd'hui de délibérer, pour pouvoir la verser à l'Amicale Courvilloise – section football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et 2 CONTRE : Madame DESAEVER, et Madame DUCHEMIN, décide de verser à l'Amicale Courvilloise pour la section FOOTBALL une subvention supplémentaire de 4 500,00 €.

## **8 - VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE (DOUBLONS OU OUVRAGES RETIRES DES RAYONNAGES) LORS DU MARCHE ARTISANAL : FIXATION DES TARIFS**

Monsieur le Maire expose :

La bibliothèque a procédé à un désherbage de certains ouvrages (doublons ou ouvrages retirés des rayonnages) et propose de céder ces derniers lors du marché artisanal du 19 septembre prochain.

Il est envisagé les tarifs suivants :

Revue (par lot de 5) : 1 €  
Livres de poche (par lot de 2) : 1 €  
Livres reliés (à l'unité) : 1 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés, fixe les tarifs suivants

Revue (par lot de 5) : 1 €  
Livres de poche (par lot de 2) : 1 €  
Livres reliés (à l'unité) : 2 €

Madame GAREL : « Les fonds serviront à financer les animations de la médiathèque. J'ai également une idée à vous soumettre, on pourrait développer comme le font d'autres villes un projet de dépôt de livres, gratuitement dans une boîte à livres. »

Monsieur DOLLEANS « Si c'est pour avoir des livres partout par terre, ce n'est pas la peine. »

## **9 - REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, des remerciements reçus par :

- ↳ Les amis du jumelage pour la subvention accordée.
- ↳ La croix rouge pour la subvention accordée.
- ↳ Le Tarot qui remercie pour le store installé dans la salle Carnot.
- ↳ La Médiathèque pour le montage et la mise en place du marché artisanal à la bibliothèque.

## **10 - TOUR DE TABLE :**

Monsieur BUISSON : « Je voudrais revenir sur la semaine un peu chaotique et les difficultés rencontrés avec la présence de gens du voyage dans notre camping, et tiens à remercier Monsieur HAY, Madame LE NAGARD, Monsieur DUMONT et Monsieur BOUCEY, pour leur investissement face à cette situation difficile à gérer.

Par ailleurs pour répondre à deux demandes que vous m'avez faites, on a mis en place une jardinière rue de l'Ecu mais cela ne change pas le problème. Donc aujourd'hui on verbalise. En ce qui concerne l'affaissement de la berge de la rivière, un devis a été fait et sera adressé à la Communauté de Communes du Pays Courvillois. »

Monsieur PEPIN : « Les travaux de l'Eglise viennent de démarrer, avec la mise en place de l'échafaudage.»

Monsieur HALLOUIN : « Nous allons signer une convention avec la Fondation du Patrimoine pour une souscription pour les travaux. Elle sera signée le 10 octobre prochain à 11h00. L'Eglise est là depuis le 14<sup>ème</sup> siècle, nos ancêtres nous l'ont transmise, il est de notre devoir aujourd'hui de l'entretenir pour la transmettre aux générations futures.»

Madame GAREL : « Je suis passée en face des courts de Tennis, j'ai vu que c'était drôlement beau. Pourquoi on a fait des petits pavés ? »

Monsieur BUISSON : « Parce-que l'architecte des bâtiments de France nous l'a imposé. »

Madame JOLLY : « Un petit point sur la rentrée scolaire : tout c'est bien passé. Monsieur DIETCH a remercié la municipalité pour l'organisation qu'elle a mise en place notamment en matière de surveillance de cours et cantine durant la pause déjeuner.

Au niveau du périscolaire, tout s'est bien passé. On a eu une réunion le 31 août à la Communauté de Communes qui a ainsi permis de « caler » les derniers détails.

Hier je suis allée au Conseil d'administration du Collège. Tout c'est bien passé. L'effectif s'élevant à 680 élèves, il a fallu allonger le temps de la pause déjeuner et donc décaler d'une demi-heure la reprise des cours et la sortie. Ce qui n'est pas sans poser des problèmes de transport.

Les résultats du brevet sont en baisse, même si on est toujours au-dessus de la moyenne départementale. »

Monsieur BUISSON : « On a fait le point sur les impayés en cantine, transport scolaire, et garderie. Il est prévu de faire des courriers pour informer les parents que ceux qui n'auront pas payé seront exclus du service à compter de la rentrée de novembre prochain. »

Madame JOLLY : « Mais comment allons-nous gérer les enfants des familles qui ne payent pas. On va interdire l'accès aux enfants dont les parents n'ont pas payé. »

Madame DESAEVER : « On l'a fait pour la Zumba et ça a bien marché, il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas pour le reste.»

Monsieur BUISSON : « Oui on interdira l'accès au transport, à l'étude et à la garderie. Ce n'est pas un service obligatoire. Par ailleurs, les parents signent un règlement qui prévoit une exclusion du service en cas d'impayés. »

Monsieur SERRE : « Je voudrais revenir sur le camping, je souhaiterais qu'on fasse payer les emplacements de camping-car.»

Monsieur HALLOUIN : « Oui mais on gère comment ? »

Monsieur DOLLEANS : « Il y a des portiques qui existent, ou l'on peut payer par carte bancaire.»

Monsieur BUISSON : « Ce n'était pas la volonté à l'origine, mais c'était plutôt vu comme une manière de faire vivre et connaître Courville. »

Madame CORDERY : « La Zone bleue devant le docteur Tallet, vous allez la laisser ? Ne pourrait-on pas la déplacer devant le podologue ?»

Monsieur BUISSON : « Ça c'est une bonne remarque que nous allons mettre en place. »

Madame DESAEVER : « J'ai été interpellé par des gens de la rue du Chemin Vert devant l'école, par rapport au nombre de mégots qui se trouvent par terre. On ne peut pas mettre un cendrier ?»

Monsieur BUISSON : « Oui pourquoi pas.»

Monsieur SERRE : « C'est pareil autour de l'étang des Gaulions, c'est plein de déchets.»

Monsieur HALLOUIN : « Cet étang appartient aux pêcheurs. »

Monsieur DOLLEANS : « Les plateaux surélevés vont être faits quand ? Parce que celui qui est prévu à Lancey sera juste devant chez moi. On ne peut pas le mettre ailleurs ? Car celui qui est à l'entrée en bas de Lancey est très bruyant. »

Monsieur BUISSON : « Ce n'est pas un plateau surélevé, c'est un coussin Berlinois, et c'est vrai c'est bruyant. Quant aux travaux ils doivent théoriquement être faits la semaine prochaine. J'ai reçu une délégation de Lancey. Tout le monde veut réduire la vitesse, mais personne ne veut d'aménagement devant chez lui ! »



Mademoiselle SURIN : « Pourquoi on a plus les infos des services techniques ? Par ailleurs, est-il possible de cloisonner entre la partie laissée à la Boxe et le véhicule de la main tendue. »

Madame DESAEVER : « Juste une chose par rapport à cela. Les emplois du temps sont aléatoires, il ne faut pas prendre à la lettre le planning. »

Monsieur BUISSON « On va demander à Monsieur BOUCEY de faire passer le planning des services techniques, et pour ce qui est du cloisonnement de l'Arsenal, non ça n'est pas envisageable. On va regarder pour mettre un grillage de chantier ou quelque chose de ce genre. »

Monsieur JOUBERT : « Le forum des associations a eu lieu le 29 août, presque toutes les associations ont répondu présentes. La boxe a changé d'emplacement, ils ont quitté la salle bleue pour intégrer l'Arsenal. On peut remercier les Services Techniques de leur implication. »

Monsieur RECAMENTO : « Pourquoi cette date du 29 août ? Les gens viennent s'inscrire mais ne peuvent pas confirmer parce qu'ils attendent le planning du Collège. L'amplitude horaire 11h00 - 18h00 est bien mais il faudrait prévoir des sandwiches. Un point rafraîchissement et alimentation a vraiment manqué. On va revoir les horaires et proposer 10h00 – 17h00. »

Monsieur BUISSON : « Nous avons eu la même réflexion avec Madame GAREL pour la restauration du midi. »

Monsieur EMMANUEL : « J'ai remarqué qu'au monument aux morts, les plaques se dégradent et on ne voit pratiquement plus les noms. J'ai lu qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, les sacs plastiques allaient être interdits. Il va falloir se pencher sur des sacs en d'autres matières : papiers peut-être. »

Mademoiselle CARTRON : « Mon voisin s'est retrouvé à plusieurs reprises en face à face avec quelqu'un qui remontait en sens interdit. La place est-elle en zone bleue ? »

Monsieur BUISSON : « Un panneau sens interdit a été mis en place rue Pannard et oui oui mais par mesure esthétique, on n'a pas matérialisé mais on va remettre des panneaux sur les futurs candélabres. »

Madame GAREL : « J'ai eu des remarques quant au sol de réception du toboggan qui est bien trop bas par rapport au toboggan. »

Monsieur HAY : « Les travaux de voirie sont en cours. Tout se passe bien. »

Monsieur BUISSON : « Les reprises de branchements eau rue de la Gare ont également repris. »

La séance est levée à 23h15.

Les prochaines réunions de Conseil Municipal auront lieu le 13 octobre, et le mardi 17 novembre.